

## Restaurants Scolaires - Tarification des repas pour les enfants de Besançon et du District du Grand Besançon - Modification des tranches des quotients familiaux - Année scolaire 1997 - 1998

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les propositions de modification des tranches des quotients familiaux qui serviront de base de calcul pour la tarification des repas durant la prochaine année scolaire 1997 - 1998.

Ces propositions ont reçu l'avis favorable des Membres de la Commission Enseignement - Oeuvres Scolaires, réunie le 12 juin 1997.

### Tarification des repas

#### Révision des tranches des quotients familiaux

Quotients familiaux			Ressources annuelles 1995 en francs prises en compte pour inscriptions Année scolaire 1997 - 1998						Prix du repas
Anciens	Nouveaux	Variation en %	1 enfant 2,5 parts	2 enfants 3 parts	3 enfants 4 parts	4 enfants 4,5 parts	5 enfants 5 parts	6 enfants 5,5 parts	
QF < 700	QF < 714	2 %	29 750	35 700	47 600	53 550	59 500	65 450	8,20 F
701 < QF < 1433	715 < QF < 1462	2 %	60 910	73 090	97 450	109 630	121 810	133 990	11,20 F
1434 < QF < 1700	1463 < QF < 1734	2 %	72 250	86 700	115 600	130 050	144 500	158 950	14,20 F
1701 < QF < 2450	1735 < QF < 2499	2 %	104 130	124 950	166 600	187 430	208 250	229 080	17,20 F
2451 < QF < 2800	2500 < QF < 2856	2 %	119 000	142 800	190 400	214 200	238 000	261 800	20,00 F
QF > 2801	QF > 2857	2 %							22,80 F
Fréquentation partielle ) Fréquentation temporaire ) enfants habitant le District Repas exceptionnels ) Enfants de l'extérieur ) Instituteurs - Agents de service )									23,40 F 30,00 F 30,00 F

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces tarifs.

Récépissé préfectoral du 1<sup>er</sup> juillet 1997